

MAIRIE



LE PLAN DE LA TOUR

DOSSIER PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

DOSSIER À DEPOSER PAR LES DEUX PARTENAIRES SUR RENDEZ-VOUS

Mme BOULET
Responsable du Pôle Citoyenneté/Affaires Générales
04.94.55.07.58

Mme TRUCCO
Agent administratif en charge de l'état civil
04.94.55.20.57

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Les partenaires doivent justifier de leur domicile principal sur la commune et fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois (au nom de chaque partenaire).

- ✎ Convention type de pacte civil de solidarité (PACS)
- ✎ Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (PACS) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune

FUTUR(S) PARTENAIRES FRANÇAIS(E) :

- ✎ Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois.
- ✎ Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) en cours de validité.

FUTUR(S) PARTENAIRES ETRANGER(S) :

- ✎ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire.
- ✎ Photocopie d'une carte de séjour ou passeport en cours de validité.
- ✎ Certificat de coutume.

Certificat de non-Pacs de moins de 3 mois, il peut être demandé au moyen du téléservice cerfa n°12819*04

Attestation de non-inscription au répertoire civil pour le partenaire qui réside en France depuis plus d'un an à demander au service central d'état-civil à Nantes.

SI L'UN OU LES 2 PARTENAIRES SONT DIVORCE(S) D'UNE PRÉCÉDENTE UNION :

- ✎ Livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) avec mention du divorce (original + 1 photocopie)

SI L'UN OU LES 2 PARTENAIRES EST VEUF OU VEUVE :

- ✎ Livret de famille correspondant à l'ancienne union portant mention du décès
- ✎ Ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux avec mention du décès
- ✎ Ou copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux.